



Montpellier le 31 octobre 2024,

Les représentants CGT des personnels de la Direction
Départementale des Finances Publiques de l'Hérault

à

M. le Directeur Général Adjoint des Finances Publiques
et
M. le Directeur Départemental des Finances Publiques

Objet : Lettre ouverte suite à des actes, propos et injures à caractères racistes.

Monsieur le Directeur Général Adjoint et Monsieur le Directeur Départemental,

En dépit d'un cadre juridique spécifique et des avancées réalisées au cours des dernières années, les discriminations restent une réalité à la DGFIP.

Aucun agent ne doit subir des atteintes volontaires à son intégrité physique, des actes de violence, des menaces ou tout autre acte d'intimidation.

En tant que représentants des agents de la DDFIP de l'Hérault, nous avons constaté une forte dégradation du contexte social initiée par les débats sur la loi immigration et exacerbée par les dernières élections et la montée des discours d'extrême-droite dans l'espace public. Cela s'est traduit par **une hausse des agressions racistes dans notre Direction**. En l'espace de quelques mois, nous avons eu connaissance de six agressions.

Au sein de nos services, il a été constaté :

- des actes, propos et injures à caractères racistes quant à la couleur de peau, aux origines ou à la religion,
- la crainte de collègues quant à la sécurisation de leur situation de travail,
- la difficulté ou la banalisation de certains encadrants à faire face à ces situations entre agents ou entre usager/agent.

Ces actes se sont produits dans plusieurs services et sur différents sites de la DDFIP. Ils ont été commis aussi bien à l'encontre d'agents que d'usagers ou de salariés d'entreprises extérieures intervenant dans les bureaux. Les auteurs sont des usagers, mais aussi des collègues.

La CGT Finances Publiques 34 condamne vigoureusement ces agissements quels qu'en soient leurs auteurs, qui sont à l'opposé des valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité, et de tolérance que porte notre syndicat.

Ces actes portent atteinte à la dignité des agents, des salariés visés intervenant dans les services, ainsi qu'à celle des usagers concernés. Ils remettent en cause les valeurs essentielles pour rassembler l'ensemble des agents.

Cette situation génère un risque pour la santé mentale et physique des agents de la DDFIP.

En tant qu'employeur public vous avez la responsabilité de garantir la santé et la sécurité des agents et de lutter contre toutes formes de discrimination au sein des services et de l'équipe de travail.

Au vu du contexte, nous vous demandons :

- **de mettre en œuvre les mesures de prévention parmi lesquels** la sensibilisation de l'ensemble des agents et des encadrants,
- **une prise en charge systématique des victimes,**
- **de procéder systématiquement à leur signalement auprès du procureur de la République via l'article 40 du Code de Procédure Pénale.**

Cette alerte écrite vaut information sur l'existence d'un risque pour les agents et le collectif de travail.

Pour notre part, **nous prendrons nos responsabilités** en mettant en œuvre les moyens dont nous disposons pour garantir la sécurité de nos collègues, y compris la mise en œuvre d'enquêtes du CSAL-FS. Nous veillerons également à ce que l'ensemble des agents soit vigilant concernant de tels propos et actes. Nous soutiendrons tout collègue, qui en serait victime.

Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Combattre le racisme, c'est se donner la force de se rassembler pour donner des couleurs à l'avenir.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations cordiales.

Aurélie Lajoue, Thami Fathi
Secrétaires CGT Finances Publiques 34